



INSCRIPTION EN LIGNE SUR

www.stadeformation.fr

avant le 20/07/2026



Stade
FORMATION

Apprendre un métier, exercer avec passion
Depuis 2013

DEVENEZ

EDUCATEUR SPORTIF

BPJEPS certifié - Mention Activités du Rugby à XV

Les Objectifs

Avec le BPJEPS, vous pouvez devenir éducateur sportif ou encore animateur dans une entreprise, un club de sport ou encore une association.

Grâce à la mention activités du rugby à XV, vous pouvez encadrer la pratique de ce sport, mettre en place des actions d'animation en rugby visant à une meilleure connaissance des bienfaits de ce sport sur la santé.

**PROCHAINE
SESSION**

**du 20/08/2026
au 29/06/2027**



BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DU RUGBY À XV

Alternance : 570 h de formation sur 11 mois

1054 heures en structure

La formation

Apprendre à conduire des activités :

- > **De découverte** : destinées à capter de nouveaux publics le temps d'une séance
- > **D'initiation** : dans le but de faire appréhender les fondamentaux de la discipline
- > **D'apprentissage** : notamment dans une intention de progression sportive vers les premiers niveaux de compétition tels que définis par la fédération délégataire concernée.

Le titre

- > BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- > Inscrit au RNCP sous le numéro 41750
- > Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- > Date de publication : 04/08/2025
Date d'échéance : 03/08/2030
- > Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043950479>).

Les compétences

- > Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- > Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- > Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Les prérequis

- > Avoir 18 ans
- > Être titulaire d'un brevet de secourisme (PSC1, SST, etc)
- > Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du rugby datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- > Justifier de la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive (une attestation doit être délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'expérience a été acquise.).

Les Modalités d'évaluation

- > Production par le candidat d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Présentation du document suivie d'un échange avec les évaluateurs.
- > Production par le candidat d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Présentation du ou des document(s) suivie d'un échanges avec les évaluateurs.
- > Présentation d'un dossier, réalisé par le candidat, sur la préparation d'un cycle de 3 séances de rugby à XV pour un public identifié (dont une captation vidéo portant sur la séance diagnostique), suivie d'un entretien.
- > Mise en situation de conduite de la 2ème ou 3ème séance du cycle susmentionné, suivie d'un entretien.

Méthodes utilisées

Depuis 2019, Spor Formation s'appuie sur une mixité de méthodes pédagogiques afin de proposer un parcours de formation pratique et dynamique :

- > PRATIQUE
- > THÉORIQUE
- > EXPÉRIENTIELLE
- > COLLABORATIVE

BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DU RUGBY À XV

Alternance : 570 h de formation sur 11 mois

1054 heures en structure

Equivalences et passerelles

<https://www.sports.gouv.fr/equivalences-et-passerelles-495>

Poursuites de parcours et débouchés

- Educateur sportif en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand
- DEJEPS Spécialité Perfectionnement Sportif - mention rugby
- DEJEPS optimisation de la performance
- Diplôme Universitaire de préparation physique

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- Je prépare mon diplôme tout en travaillant : j'acquiers de l'expérience pour une meilleure intégration dans le monde professionnel
- Je n'ai aucun frais de scolarité à payer
- Je suis rémunéré(e) tous les mois et je peux percevoir des aides liées à l'apprentissage

Simulateur de rémunération :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (Bloc 1)
- Une formation à la communication pour développer de nouvelles actions (Bloc 2)
- Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées

- Une aide jusqu'à 5 000 € la 1ère année de contrat

INFOS PRATIQUES

➤ Lieu de Formation :

📍 53 rue Melpomene
83100 TOULON

➤ Coordinateur : Guillaume Simeoni

➤ Jours de formation en centre :

Selon calendrier du lundi au vendredi
pour 14h/semaine

➤ Résultats de la session 25-26 :

Première session en cours

➤ Contact :

Fatima : 06.62.43.87.24 - fatima.arouche@rctoulon.com

➤ Tarifs :

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est prise en charge selon le coût du contrat.

Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **

Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.

Avec prise en charge France Travail : 8,50 €/H **

** hors certifications et frais de dossier.